



Projet agrivoltaïque de Boeuf

Commune de Vernusse

Printemps 2025 - Lettre d'information n°3

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis 2023 la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Vernusse : le projet agrivoltaïque de Boeuf. Après plus d'un an d'études et d'échanges avec les parties prenantes du territoire, le projet a été déposé début 2025 en Mairie.

Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'études d'impacts sur l'environnement, détaillé dans cette lettre.

Retrouvez également dans cette lettre l'implantation du projet, les conclusions du dossier ainsi que les prochaines étapes, dont l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous afin de vous présenter son déroulement.

Bonne lecture !

Leopold HUGEL,

Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France
leopold.hugel@rwe.com

CHIFFRES CLÉS DU PROJET



5,8 MWc

La puissance photovoltaïque est de 5,8 MWc potentiels.



2 700 foyers

La production électrique du parc est estimée à 7421 MWh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 2 700 foyers.



2 200 tCO₂

L'énergie verte produite par ce parc permet d'éviter l'émission de 2 200 tCO₂ par rapport à une centrale à gaz.



Les résultats des études

Afin de concevoir le projet avec le moins d'impacts possible sur son environnement (faune, flore, paysage, terres agricoles...), plusieurs volets d'études ont été réalisés par des bureaux d'études indépendant. L'intégralité du dossier d'études d'impacts sera consultable lors de l'enquête publique. Voici d'ores et déjà les principales conclusions :

L'étude écologique

L'étude écologique repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Elle a été réalisée par le bureau d'études indépendant CERA Environnement, sur un cycle biologique complet (un an).

Les enjeux environnementaux du site sont qualifiés de modérés.

Pour la flore, les enjeux sont globalement faibles, à l'exception des cours d'eau et de leurs abords où ils sont considérés comme forts à très forts. En effet, ces milieux comprennent des zones boisées humides (aulnaie-frênaie) et des étangs accueillant des communautés de plantes amphibies. Ces espaces ont été évités lors de l'implantation afin de les préserver.

Pour la faune, les enjeux varient selon les groupes étudiés.

- Avifaune : la Pie-grièche écorcheur présente un enjeu fort au niveau des haies, qui constituent un habitat essentiel pour cette espèce.
- Chauves-souris : l'activité des chauves-souris est globalement faible, avec un enjeu modéré pour six espèces et faible pour les douze autres recensées sur la zone.
- Faune terrestre : le principal enjeu concerne le Grand capricorne, un coléoptère protégé, qui se concentre essentiellement au niveau d'arbres isolés précis.



Pie-grièche écorcheur
source : Frebeck

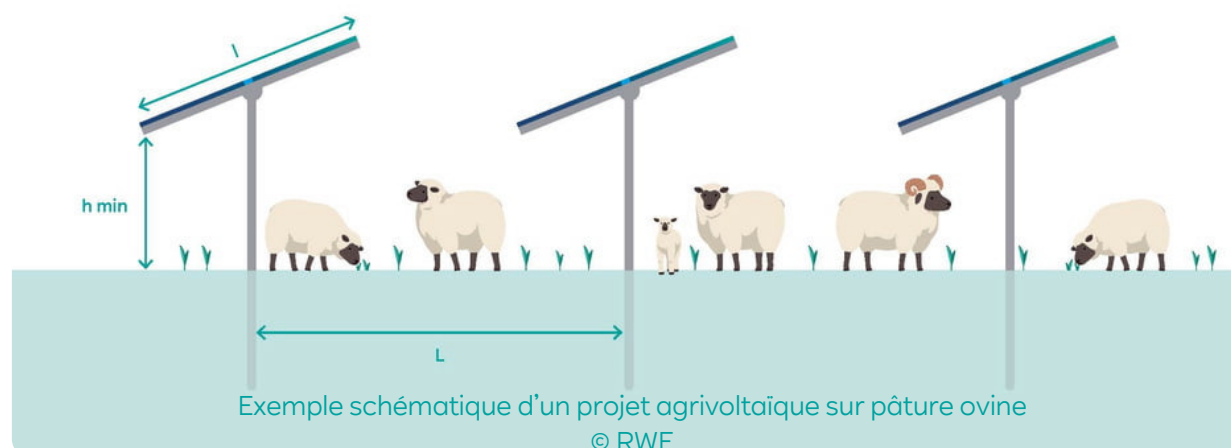


Grand capricorne
source : FarceRéjeane

La prise en compte de ces enjeux dans la conception du projet permettra de limiter les impacts sur les milieux sensibles. Un évitement des enjeux les plus forts est prévu.

L'étude agricole

Le projet agrivoltaïque de Boeuf prévoit l'implantation d'un pâturage ovin avec des infrastructures adaptées à l'exploitation agricole du site. Les éléments du parc, tels que les portails, l'écartement des panneaux et les points d'eau, ont été définis en concertation avec l'exploitant afin de répondre au mieux à ses besoins agricoles. L'installation d'un jeune exploitant permettra de rendre l'exploitation agricole pérenne dans le temps.



L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet.

La zone de projet se trouve en hauteur, dans un paysage composé de prairies en pente, de haies et de bois. Ces éléments naturels, comme les forêts et les haies, limitent en grande partie la visibilité du projet. Cependant, il restera visible depuis certains points, notamment les Montaigut et les Côtes, et dans une moindre mesure depuis le Château de Puy Guillon. Un point sensible a été identifié : un corps de ferme qui se trouve au cœur du projet et pour lequel la visibilité sera particulièrement forte. Pour mieux intégrer le parc dans le paysage, la végétation existante sera préservée et de nouvelles plantations pourront être ajoutées autour du site et du corps de ferme afin de mieux l'isoler visuellement. Plusieurs photomontages ont été réalisés depuis différents points de vue soigneusement sélectionnés afin de mieux visualiser le parc.



DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Estimation des retombées fiscales* pour le territoire sur 40 ans :

Commune de Vernusse	235 500 €
Commentry Montmarault Nérès Communauté	575 000 €
Département de l'Allier	359 600 €

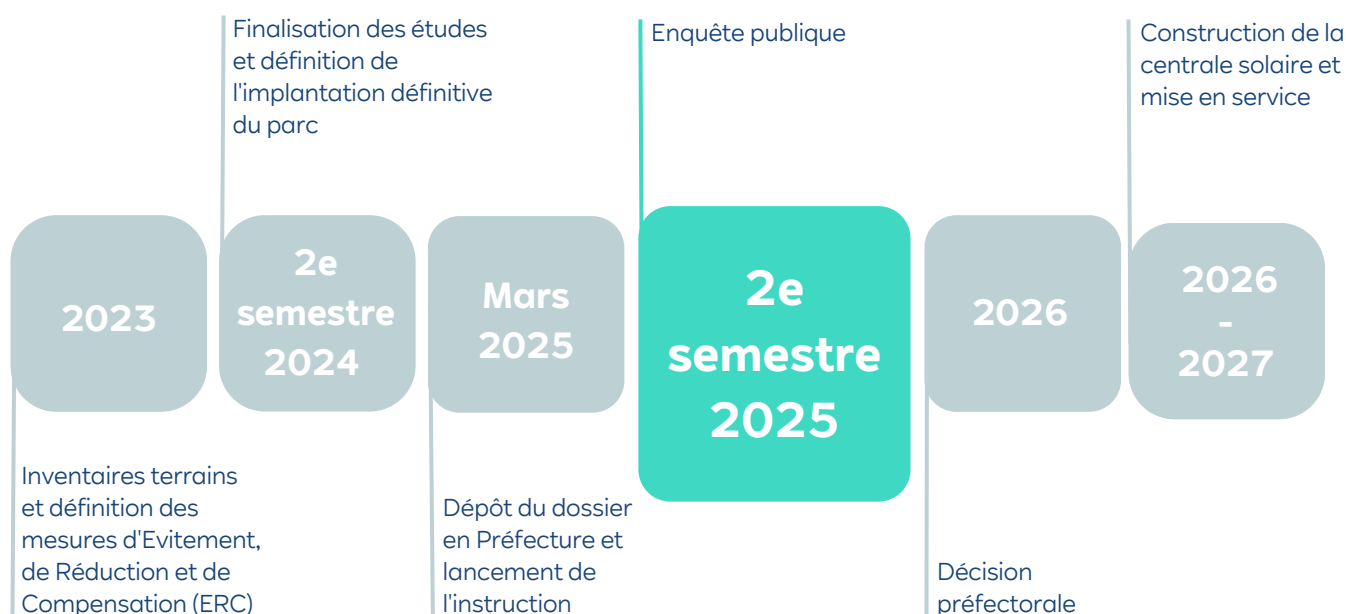
*Issues de la taxe d'aménagement (année 1), la taxe foncière et l'IFER ; Calculées sur le barème de la fiscalité de 2024 sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr).

Des **mesures de réduction et de compensation** pourront **aider à financer des projets de territoire**.

Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

Le planning prévisionnel

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE : UNE ÉTAPE CLÉ POUR S'EXPRIMER

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets agrivoltaïques. Cette phase permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire sera pris en compte par le Préfet du département dans sa décision finale.

Nous vous communiquerons les dates et modalités de l'enquête publique dès qu'elles seront connues.



Comment participer ?



Registre sur Internet



Registre en Mairie
(ou sur papier libre
déposé en Mairie)



Permanences
du Commissaire
enquêteur en Mairie